



N°45/2021

Date : 29/10/2021

## Mesures dérogatoires

---

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des mesures dérogatoires en lien avec la crise COVID19, nous vous informons que les mesures ci-dessous sont prolongées :

- Possibilité d'exercice simultané du titulaire et du remplaçant
- Dérogation à la règle de l'IDE la plus proche
- Facturation de la Visite à Domicile pour le Suivi de l'Isolement (VDSI) : AMI 5,6 + MCI jusqu'au 15 novembre.

Pour rappel, les autres mesures dérogatoires excepté celles citées supra ne sont pas prolongées

Nous vous tiendrons informé des prochaines évolutions réglementaires.

Bien Cordialement,

La Responsable du Département Santé

Virginie PASQUIER